



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Egypte

Question écrite n° 30518

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des femmes en Égypte. Les préjugés liés au genre ont subsisté malgré la révolution, favorisant ainsi l'impunité des violences faites aux femmes. De plus, l'absence de sanctions envers les auteurs d'actes de harcèlement et d'agressions sexuelles en Égypte a encouragé des attaques violentes contre les femmes. Aussi, il aurait souhaité connaître sa position et ses intentions quant à la condamnation ferme de toutes les formes de violences sexuelles et de discriminations à l'encontre des femmes de ce pays.

Texte de la réponse

La France est préoccupée par la montée des violences, notamment sexuelles, et des discriminations qui s'exercent aujourd'hui à l'égard des femmes en Egypte. Les manifestations qui ont débuté le 30 juin se sont accompagnées de nombreuses violences qui ne devront pas rester impunies. La France estime que ces violences portent atteinte aux valeurs démocratiques portées par la révolution égyptienne qui doivent inspirer la transition en cours, particulièrement dans la situation actuelle très dégradée et d'extrême tension. La France est profondément attachée au respect des droits des femmes et le fait valoir avec constance sur la scène internationale. Elle se félicite ainsi de l'adoption par la commission de la condition de la femme, lors de sa 57e session le 15 mars dernier, de conclusions fortes sur la prévention et l'élimination des violences contre les femmes et les filles. Ces conclusions, qui réaffirment l'universalité des droits de l'Homme et le rejet de toute forme de relativisme culturel, manifestent la volonté de l'ensemble de la communauté internationale de lutter contre ces violences. L'ambassade de France au Caire est très attentive à ces enjeux et saisit toutes les occasions pour appeler l'attention des autorités égyptiennes sur cette question. Par ailleurs, elle suit de près le projet de loi relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, rédigé par le Conseil national des femmes et actuellement à l'étude. Sur le plan de la coopération, le bureau de l'Agence française de développement (AFD) du Caire a organisé, conjointement avec l'université Al Azhar, une conférence sur l'intégration économique des femmes et la micro-finance. Un prochain programme de financement par l'AFD des petites et micro entreprises avec le Social Fund for Development, qui avait activement participé à cette conférence, pourrait intégrer un volet d'appui économique aux femmes. A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, M. François Zimeray, ambassadeur chargé des droits de l'Homme, s'est rendu en Égypte du 5 au 8 mars. Il s'est entretenu avec des responsables politiques du pouvoir et de l'opposition ainsi qu'avec de nombreux acteurs de la société civile à qui il a réaffirmé l'attachement de la France aux droits des femmes. En septembre prochain, une réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) se tiendra à Paris avec les 43 pays de la zone euro-méditerranéenne, dont l'Egypte. Cette rencontre, spécifiquement consacrée au renforcement du rôle des femmes dans la société, permettra d'évoquer la question de l'avenir des femmes qui se sont mobilisées dans les révolutions des pays arabes et de réfléchir aux moyens de les associer aux processus de transition politique.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30518

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6514

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7747